


## Quel plan pour qui ? Version Formation

	Quel plan pour qui ? Version Formation			
	ECA Etudiants Contractuels Alternants	SOPA Etudiants en Stage <b>d'Observation et Pratique</b> Accompagnée	PES mi-temps Professeur des Ecoles Stagiaires à mi-temps	PES plein temps Professeur des Ecoles Stagiaires à plein temps
Quel diplôme ? Quel parcours ?	Master 1 →Passent le master 2 →Préparent le CRPE Etudiants ayant choisi un contrat à durée déterminée (33%)	Master 1 →Passent le master 2 →Préparent le CRPE	Master 2 non MEEF →Ont réussi le CRPE Ou sont recrutés sur liste complémentaire Ou équivalence (mère de 3 enfants/sportif de haut niveau)	Master 2 MEEF →Ont réussi le CRPE Ou ont <b>master sciences de l'éducation</b> équivalent MEEF
Où sont-ils ? Quand ?	→EN STAGE FILE : en classe, en responsabilité, les lundis ou vendredis (25%)  →EN FORMATION INSPE : 3 jours par semaine  →2 STAGES MASSES : en responsabilité 2x6 jours en complément du jour de responsabilité dans leur classe (novembre et décembre). En priorité sur classe de PES à 100%	→STAGE FILE= en classe, pas en responsabilité, les lundis ou vendredis chez des PEMF  →EN FORMATION INSPE : 3 jours par semaine  →2 STAGES MASSES : en classe, 2 stages chez des MAT ou PEMF	→EN RESPONSABILITÉ :2 jours par semaine les jeudis et vendredis  + <b>STAGE D'OBSERVATION DE MEME NIVEAU</b> : 3 semaines en septembre chez les PEMF  →EN FORMATION INSPE : 2 jours par semaine les lundis et mardis	→EN RESPONSABILITÉ :4 jours par semaine  →EN FORMATION INSPE : 15 jours, soit 2 stages de 6 jours en novembre et décembre (remplacés par les ECA et/ou des brigades) + 3 mercredis.
Quel tutorat ?	CO-TUTORAT : DSDEN = CPD INSPE = PINSPE	CO-TUTORAT : DSDEN = PEMF/MAT INSPE = PINSPE	CO-TUTORAT : DSDEN = PEMF INSPE = PINSPE	TUTEUR DSDEN = PEMF
Quel rapport de visite ?	-visite contact avant les vacances de Toussaint par CPD  - visite 1 en stage filé en P2 par PINSPE avec rapport de visite  -visite 2 en stage filé en P3 par CPD avec rapport de visite  -visite supplémentaire en stage massé 2 si besoin	- visite 1 en stage filé en P2 par PEMF/MAT avec rapport de visite  -visite 2 en stage filé en P3/P4 par PINSPE avec rapport de visite	- visite contact par le CPC avant les vacances de Toussaint  - visite 1 par le PEMF ou le PINSPE avant le 02/12/22 avec rapport de visite  -visite 2 par le PEMF ou le PINSPE avant le 03/03/23 avec rapport de visite  -1 bilan intermédiaire à l'issue de la visite 2.	-visite contact par le CPC avant les vacances de Toussaint  -visite 1 par le PEMF (en novembre/décembre) avec rapport de visite  -visite 2 par le PEMF ou CPC (en mai/juin) avec rapport de visite

			-visite 3 conjointe par le PEMF ou le PINSPE avant le 05/05/23 avec rapport de visite	-visite d'accompagnement si besoin (en janvier/ février) par PEMF ou CPC et candidats CAFIPEMF
Si difficulté ?	Visites supplémentaires avec rapport libre		-visite d'accompagnement avec rapport de visite (visite supplémentaire ou temps d'accueil chez PEMF /MAT ou accompagnement circonscription)	- visite d'accompagnement avec rapport de visite (visite supplémentaire ou temps d'accueil chez PEMF /MAT ou accompagnement circonscription)
Quelle évaluation ?	→ validation des compétences de stage dans le Master 2	→ validation des compétences de stage dans le Master 2	- visite d'inspection éventuelle de l'IEN et avis de l'IEN -avis de la directrice de l'INSPE  → décision du jury CAPE en fin d'année pour la titularisation	- visite d'inspection éventuelle de l'IEN et avis de l'IEN -avis éventuel de la directrice de l'INSPE  → décision du jury CAPE en fin d'année pour la titularisation
Obligations de service	-1/3 des 108 h -6h d'animations pédagogiques	Non concernés	-1/2 temps des 108h -9h d'animations pédagogiques	- 108 h moins les 18h d'animations pédagogiques. - Ces 18h d'animations pédagogiques seront dédiées à la formation initiale (3 mercredis)